



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Restreinte** 13 novembre 2018 à Dijon**Présidence :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER – Michel MALIVERNAY**Excusé :** M. Gérard GEORGES**Assiste :** M. Stéphane BEGEL

MATCHS DU 17 NOVEMBRE 2018

Une manifestation d'ampleur est prévue le samedi 17 novembre contre le prix des carburants.

Compte tenu de ce contexte et des risques de blocage sur les routes, la commission invite les clubs dont les matchs ont lieu le samedi, à envisager, avec l'accord du club concerné, de décaler les rencontres au dimanche 18 novembre.

Nous remercions les clubs visiteurs devant se déplacer de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires et surtout de prévoir un temps de trajet supérieur aux prévisions classiques pour arriver à un horaire confortable pour préparer le match.

Nous invitons les officiels à faire preuve de souplesse et de compréhension si une équipe visiteuse venait à arriver en retard sur l'horaire prévu. Nous remercions également par avance le club recevant de sa flexibilité si le coup d'envoi devait être retardé.

1 – SENIORS

1.1 – MATCH

. Match n°20659.1 – Régional 2 – Bresse Jura Foot/CA Pontarlier 3 du 17/11/2018

La commission prend connaissance du courriel du Président de Bresse Jura Foot concernant le report tardif de la rencontre ci-dessus, et fixe celle-ci le 9/12/2018.

2 – JEUNES

2.1 – TIRAGE COUPE GAMBARDELLA

La commission homologue les résultats du 4^{ème} tour de la Coupe Gambardella, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour cette finale régionale, 8 équipes qualifiées. La commission procède au tirage au sort des 4 matches qui se disputeront le dimanche 25 novembre à 14h00. A noter que les 4 clubs qualifiés à l'issue de la Finale Régionale participeront aux 1/64èmes de finale avec les 4 clubs de National : Dijon FCO, Sochaux Montbéliard FC, Dijon ASPTT, Auxerre AJ.

Match 01 – Louhans Cuiseaux FC / Belfort ASM
Match 02 – Is Selongey Foot / Audincourt AS
Match 03 – Joigny US / Montceau FC
Match 04 – Auxerre Stade / Dijon USC

2.2– TIRAGE COUPE U18

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour de la Coupe U18, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

Pour ce 2^{ème} tour, 21 équipes qualifiées. La commission procède au tirage au sort des 5 matches qui se disputeront le dimanche 25 novembre à 14h00.

Match 01 – Auxerre AJ 2 / Beaune AS
Match 02 – Gueugnon FC / Nevers 58 FC
Match 03 – Dijon ASPTT / Chalon FC 2
Match 04 – Vesoul FC 2 / Planoise Chateaufarine
Match 05 – Besançon Football / Pontarlier CA

Exempts : Dijon USC – GJ du Salon – Belfortaine ASM 2 – Sens FC – Maconnais UF – Belfortaine ASM – Chalon FC – Auxerre Stade – Montceau FC – Vesoul FC – Auxerre AJ.

2.3– TIRAGES COUPE U16 ET COUPE U15

La commission supprime les tours prévus le 24 et 25 novembre en Coupe U16 et Coupe U15.
Le tirage au sort des 1/8èmes aura lieu à une date restant à fixer pour des rencontres programmées les 23 et 24 mars 2019.

2.4– DEMANDE - REPORT

. Match n°21852.1 – U17R – Maconnais UF/Auxerre Stade du 11/11/2018

La commission fixe la rencontre le 16/12/2018.

. Match n°21849.1 – U17R – Dijon USC / Montceau FC 2 du 11/11/18

La commission fixe la rencontre le 16/12/2018.

. Match n°21851.1 – U17R – Gueugnon FC / Chalon FC du 11/11/18

La commission fixe la rencontre le 16/12/2018.

. Match n°21692.1 – U16R2 – Quetigny AS / Chalon FC du 11/11/18

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal pris sur les terrains de Quetigny et donc du report de cette rencontre.

La commission fixe la rencontre le 25/11/2018.

. Match n°21695.1 – U16R2 – Is Selongey Football / Auxerre Stade du 18/11/18

La commission prend connaissance de la demande de report de cette rencontre au 25/11/18 au stade des Courvelles 2 de Selongey.

Elle donne son accord.

. Courriel de 4 Rivières 70 appartenant au GJ du Salon

Le club informe la commission qu'en raison des conditions météorologiques, la rencontre de U17R – GJ du Salon / Besançon Football du 11/11 s'est déroulée au stade Pierre Ontani de Seveux.

La commission en prend note.

2.5– AMENAGEMENT DES HORAIRES DE MATCHES

. Courriel de Jura Dolois Football

La commission prend connaissance de la demande de ce club pour disputer ses rencontres de U14R à 16h00 en période hivernale.

Elle donne son accord.

La commission valide les demandes de changements d'horaires notées lors des engagements

Dijon FCO pour les matches à domicile en U15R à 16h00

Vesoul FC pour les matches à domicile en U15R à 15h00 et U14R à 17h00

Dijon ASPTT pour les matches à domicile en U14R à 14h00 (été) et 13h00 (hiver)

Dijon USC pour les matches à domicile en période hivernale en U14R à 15h30

3– FEMININES

3.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

La commission prend connaissance du tirage au sort du 1^{er} Tour Fédéral, les matchs étant fixés le 25 novembre prochain.

. Troyes/Saint Vit

. Chilly ET.S/Louhans Cuiseaux

. Auxerre Stade/Strasbourg Musau

. Racing Besançon/Heillecourt ou Moulins Metz Sc

3.2 – COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

La commission homologue les résultats du 2^{ème} Tour, sous réserve des dossiers éventuels en cours.

13 qualifiés du 2^{ème} tour + 1 exempt + 4 éliminés de la Coupe de France = 18 équipes pour ce 3^{ème} Tour.

Nous aurons donc 6 rencontres et 10 exempts (6 tirés au sort + les 4 équipes encore qualifiées pour le 1^{er} Tour FFF).

La commission procède au tirage au sort du 3^{ème} Tour

. Match n° 1 – DFCO 2 – AUXERRE STADE 2

. Match n° 2 - LONGVIC – MACON FLACE

. Match n° 3 – BRESSE JURA – IS SELONGEY

. Match n° 4 – BEURE - BELFORTAINE

. Match n° 5 – L'ISLE DOUBS – BAUMES les DAMES

. Match n° 6 – MEZIRE - VESOUL

Ces rencontres sont fixées le Dimanche 9 décembre 2018 à 14h.

3.3 – MATCH PERDU PAR PENALITE

. Match n° 22329.1 – R2 F – Triangle d'Or/Bresse Jura du 11/11/2018

Match arrêté à la 75^{ème} minute sur le score de 0 à 6 pour l'équipe de Bresse Jura Foot en raison d'un nombre insuffisant de joueuses pour l'équipe de Triangle d'Or.

Conformément à l'article 159 des RG, l'équipe de Triangle d'Or étant réduite à 7 au cours de la rencontre, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Triangle d'Or (0 point au club de Triangle d'Or et 3 points au club de Bresse Jura – Score 0/6).

3.4 – AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Jura Dolois pour les matches à domicile en R2F à 10h00

Les Sapins pour les matches à domicile en R2F à 10h00

Longvic pour les matches à domicile en R2F à 10h00

Saône Mamirolle pour les matches à domicile en R2F à 10h00
Is Selongey pour les matches à domicile en R2F à 10h30
Charmoy pour les matches à domicile en R2F à 10h00

4– FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales.

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros.

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 10-11 novembre 2018

. Match n° 20596.1 – R2 – Chalon FC 2/Sanvignes

La commission prend connaissance de la FMI envoyée tardivement le lundi 12 novembre et inflige une amende de 20 euros au club de Chalon FC pour transmission tardive.

. Match n°22258.1 - R2 F – Fougerolles/Belfortaine ASM 2

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et valide le résultat.

Elle inflige une amende de 30 euros au club de Fougerolles pour non envoi du constat d'échec FMI.

. Match n° 23032.1 – Coupe U15 – Dijon FCO / Dijon ASPTT 2 du 07/11/18

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du courriel de Dijon FCO.

Elle inflige une amende 30€ au club de Dijon FCO pour non envoi du constat d'échec FMI.

Elle valide le résultat.

. Match n° 23038.1 – Coupe U15 – Sochaux Montbéliard FC 2 / Sochaux Montbéliard FC du 06/11/18

La commission prend connaissance de la feuille de match papier.

Elle inflige une amende 30€ au club de Sochaux Montbéliard FC pour non envoi du constat d'échec FMI.

Elle valide le résultat.

. Match n° 22302.1 – U16R2 – Exincourt Taillecourt / GJ Triangle d'Or du 11/11/18

La commission prend connaissance de la FMI transmise le 12/11 en soirée et inflige une amende de 20€ au club de Exincourt Taillecourt pour transmission tardive.

PROCHAINE REUNION RESTREINTE : sur convocation

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football